



paiement de la franchise d' un véhicule d' occasion

Par **alf11**, le **22/06/2009** à **21:37**

bjr, étant employé par une concession auto comme FM (manager financier), j' ai conduit un véhicule d'occasion avec l' accord du directeur afin de faire essayer ce véhicule à qqun de ma connaissance. Suite à cela, ayant mal serré le frein à main ce véhicule a été endommagé. Aujourd'hui ayant été licencié durant ma période d' essai, cet employeur me demande soit de racheter cette voiture (10200€+1800€) soit de payer la franchise de son assurance flotte (1800€...) via un prelevement sur salaire; qui d'ailleurs est le dernier. Est ce vraiment légal? quels recours puis-je avoir?

Merci par avance,
CDT, ALF11.

Par **alf11**, le **22/06/2009** à **23:20**

Merci d' avoir répondu aussi rapidement. Donc si je vous ai bien compris primo je suis dans mon droit et secondo le fait de ne m' avoir pas remis mon attestation assedic et mon solde de tout compte depuis le 18 juin 2009 (date de la fin de ma période d' essai + 1 mois) est aussi un peu étonnant?

Par **alf11**, le **23/06/2009** à **00:09**

merci de votre rapidité, je vous tiendrais au courant de la suite des "événements"
CDT, ALF11